



→ Premiers éléments de bilan

10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2013-2018)

• Outil d'accompagnement de la transition écologique et solidaire •

Martin GUTTON,
Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Photo : Romuald Goncdeau

Investir pour l'eau et les milieux aquatiques

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a investi 2,7 milliards d'euros entre 2013 et 2018 pour près de 45 000 actions au bénéfice de l'eau et des milieux aquatiques.

Depuis la révision du 10^e programme en 2015, l'effort d'investissement des acteurs de l'eau a été considérable et n'a jamais été aussi élevé dans notre bassin, ce dont on peut se féliciter !

Ce programme ambitieux constitue le levier principal pour répondre aux orientations européennes et gouvernementales dans le domaine de l'eau. Il s'est largement déployé sur le grand cycle de l'eau répondant aussi à d'autres enjeux, notamment la lutte contre l'érosion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Outil de mutualisation et de solidarité, il a décliné sur le territoire les grands principes fondateurs de l'action de nos organismes de bassin.

Pour l'eau et les milieux aquatiques,
l'agence de l'eau a investi 2,7 milliards
d'euros d'aides aux investissements
de 2013 à 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

L'essentiel

De 2013 à 2018, 2,7 milliards d'euros d'aides ont été apportés pour l'eau et les milieux aquatiques et 45 000 actions ont été engagées pour leur préservation.

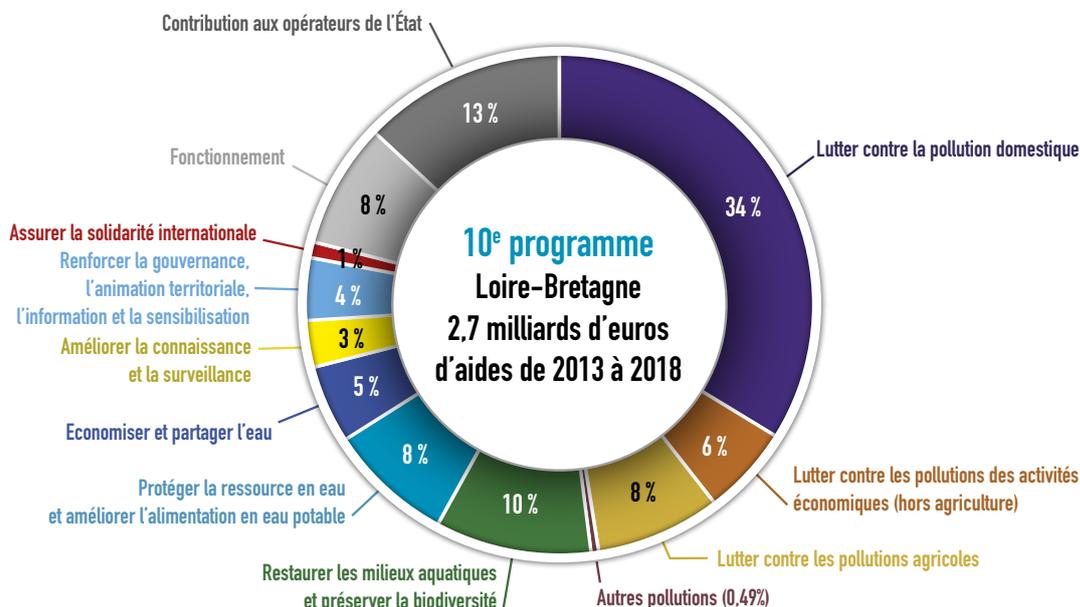
Le 10^e programme de l'agence de l'eau a apporté une impulsion pour :

- porter une politique territoriale dynamique : plus de 80 % du bassin est couvert par des contrats territoriaux qui permettent d'agir au plus près des territoires avec les acteurs concernés,
- restaurer la continuité écologique des cours d'eau : 1 263 ouvrages supprimés ou aménagés pour être rendus transparents,
- soutenir la conversion à l'agriculture biologique : plus de 106 millions mobilisés dans le cadre de programmes de développement rural régionaux contribuant aux objectifs du Plan AmbitionBio,
- agir de façon ciblée sur une liste de systèmes d'assainissement prioritaires des collectivités ayant des impacts sur la qualité des eaux ou la préservation d'usages sensibles (baignade, conchyliculture et pêche à pied),
- répondre aux enjeux spécifiques du littoral.

Le 10^e programme a répondu aux priorités nationales et européennes pour l'eau. Il a contribué à :

- aider les collectivités à mettre en conformité leurs systèmes d'assainissement et notamment les réseaux d'assainissement avec la directive sur les eaux résiduaires urbaines,
- accompagner les politiques d'équipement et de solidarité avec les communes rurales,
- lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole notamment en complément des programmes réglementaires d'actions nitrates,
- déployer le plan Ecophyto pour réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires,
- restaurer les équilibres entre ressources et besoins en eau dans le cadre de l'instruction gouvernementale de juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution,
- préserver les ressources pour l'alimentation en eau potable.

Répartition des aides financières attribuées par domaines d'actions de 2013 à 2018



2,7 milliards d'euros investis

Une forte dynamique des aides sur l'assainissement des collectivités. Plus de 40 % des aides sont dévolues à la lutte contre la pollution domestique. 210 millions d'euros pour lutter contre les pollutions agricoles. Le 10^e programme est marqué par un soutien à l'agriculture durable, via notamment les aides à la conversion à l'agriculture biologique et des aides aux mesures agro-environnementales et climatiques. Enfin, près de 160 millions d'euros d'aides ont été attribuées aux activités économiques dont l'industrie.

Le 10^e programme, en chiffres

Illustration : Bruno Cardley

10 800 km

de linéaire de rivières restaurés



Illustration : Bruno Cardley

930 systèmes

d'assainissement prioritaires*

ont reçu une aide de l'agence

* assainissements ayant des impacts sur la qualité des eaux ou la préservation d'usages sensibles (baignade, conchyliculture et pêche à pied)



Illustration : Bruno Cardley

2

Près de **millions*** de personnes bénéficient de l'action internationale



* la quasi-totalité a eu un accès à l'eau potable et la moitié a eu accès à un assainissement amélioré

Illustration : Bruno Cardley

27 900 hectares



de zones humides protégées ou restaurées (dont plus de 4 500 hectares protégés par acquisition)

Illustration : C. Brochier

35 actions exemplaires

distinguées pour leur caractère ambitieux, les résultats obtenus afin de faire connaître et d'encourager l'ensemble des maîtres d'ouvrage



Prophètes de l'eau Loire-Bretagne

Illustration : Dominique Laumay Caractier D&S

1 470 km

de réseaux d'assainissement modernisés



égouts : eaux usées et eaux pluviales

Illustration : Big bang



Continuité écologique des cours d'eau rétablie pour plus de

1 200 ouvrages

(dont plus de 70 % par arasement)

Illustration : Bruno Cardley



165 captages prioritaires disposent d'un programme d'action

Illustration : Bruno Cardley

Une politique territoriale dynamique :

240 contrats territoriaux en cours

51 Sage approuvés



La qualité des eaux superficielles et souterraines

Moins de 30 % de nos rivières, lacs, nappes souterraines sont en bon état avec une eau en quantité et en qualité suffisante avec des milieux vivants riche en vie animale et végétale. Pour restaurer nos cours d'eau, les actions du 10^e programme ont privilégié la réduction à la source de toutes les pollutions. Ces actions ont contribué à :

Maitriser les pollutions diffuses d'origine agricole. Plus de 194 millions d'euros ont été accordés pour le financement de la réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles. 140 millions d'euros d'aides ont notamment été accordés aux agriculteurs pour la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques, la conversion à l'agriculture biologique et les investissements agro-environnementaux.

Réduire les usages non agricoles de pesticides. De 2013 à 2018, plus de

13 millions d'euros ont été investis pour réduire les usages non agricoles des pesticides.

Réduire à la source les pollutions issues des activités économiques. 387 actions de réduction des pollutions industrielles ont été aidées.

Détecter et réduire à la source les substances dangereuses : 8 000 artisans et petites entreprises aidés pour un montant de 2,2 millions d'euros.

944 millions d'euros ont été investis dans le cadre du 10^e programme, pour des actions de traitement des pollutions indispensables à l'amélioration de la qualité des eaux. Ces actions se sont déclinées ainsi :

2 5 000 tonnes de phosphore résorbées grâce aux équipements financés dans 250 élevages. La majorité des projets sont concentrés sur les régions Bretagne (77 %) et Pays de la Loire (20 %).

2 152 actions de réduction des pollutions industrielles ont sollicité 118 millions d'euros d'intervention de l'agence de l'eau.

Un accompagnement soutenu pour les opérations de création et d'extension des réseaux d'assainissement et stations d'épuration.

ACTIONS PHARES

La construction du bassin de stockage-restitution des eaux usées de Belle Ombre sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Le coût de cette opération s'est élevé à 13,53 millions d'euros de travaux dont 8,12 millions d'euros de subvention de l'agence de l'eau. Cet ouvrage est destiné à réduire les rejets par temps de pluie dans le ruisseau la Tiretaine. Le projet est inscrit dans l'accord de programmation passé entre l'agence de l'eau et la collectivité pour la période 2017-2019.

Réhabilitation de la station d'épuration de Limoges pour un montant d'aides de 13 millions d'euros. Un enjeu : réduire les impacts sur le milieu. Même si les normes pour l'azote global et le phosphore total sont respectées, un nombre important de dépassements en azote et phosphore était recensé en période d'étiage amplifiant l'impact de la station d'épuration sur le milieu naturel. L'ambitieux projet de mise à niveau des ouvrages a permis la réduction des impacts sur les milieux.

La qualité des milieux aquatiques des cours d'eau et des zones humides

Au cours du 10^e programme d'intervention, l'agence de l'eau a accompagné des actions pour restaurer des cours d'eau altérés, rétablir la continuité écologique, ou corriger les altérations du lit et des berges de cours d'eau. Dans ce 10^e programme, le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées, la restauration et la recréation de zones humides dégradées, ont également été une priorité.

1 263 ouvrages rendus franchissables pour 48,6 millions d'euros d'aides attribuées à la restauration de la continuité écologique.

L'agence de l'eau a soutenu la restauration et l'entretien de près de 28 000 hectares de zones humides, pour une aide de 22 millions d'euros. 4 537 hectares ont été acquis pour 12,5 millions d'euros. Pour la sauvegarde des poissons migrateurs, 11,5 millions d'euros d'aides ont été investis.

Deux appels à initiatives biodiversité ont été lancés en 2016 et 2017. 103 actions ont bénéficié des aides de l'agence de l'eau pour un montant d'aides de 5,9 millions d'euros. Ces projets ont concerné : les têtes de bassins versants ainsi que la reconquête des «réservoirs de biodiversité» - la préservation et la restauration des secteurs littoraux et des marais rétro-littoraux - les corridors alluviaux - les vallées alluviales des Pays de la Loire, du Centre-Val de Loire et de la Bretagne.

ACTIONS PHARES

Oopération exemplaire avec l'effacement du barrage de Chat Cros (Creuse). Le barrage du Chat Cros a été construit en 1967, dans l'objectif de créer une retenue d'eau d'une superficie de 2,3 hectares pour l'alimentation

en eau potable. En raison du classement du barrage en ouvrage prioritaire au titre de la loi Grenelle, et du risque de non atteinte du bon état écologique du ruisseau le Chat Cros, le Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable d'Evau-Budelière-Chambon a décidé l'effacement du barrage. En concertation entre les différents acteurs et partenaires, le site a fait l'objet d'une renaturation en vue de sécuriser les lieux et de permettre à la végétation de s'installer plus rapidement. La rivière s'écoule de nouveau dans son lit mineur. L'agence de l'eau a apporté plus de 2 millions d'euros au cours de l'année 2016.

Sur le bassin versant du Fouzon dans le nord de l'Indre, sous l'impulsion du Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural - CIVAM de Valençay, des agriculteurs ont été accompagnés pour réfléchir différemment leur système d'exploitation en intégrant davantage la biodiversité fonctionnelle comme levier vers un système plus résilient. Ces actions, retenues dans le cadre d'un appel à initiatives pour la biodiversité, ont bénéficié d'une aide financière de l'agence de l'eau. Elles ont été réalisées avec le soutien de la cellule d'animation du contrat territorial du bassin versant du Fouzon, de la Chambre d'agriculture et de la Fédération des chasseurs.

La sécurisation de la distribution d'eau et la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Les eaux brutes nécessitent encore le plus souvent des traitements pour les rendre potables. La protection de la qualité de la ressource destinée à la production d'eau potable dans les aires d'alimentation des captages est une priorité. Parallèlement, le 10^e programme d'intervention a aussi contribué à sécuriser la production et la distribution d'eau potable et encourager les innovations et les expérimentations dans ce domaine.

Pour l'eau destinée à la consommation humaine

Restaurer et préserver la qualité des eaux brutes est la toute première priorité. Mais pour être potables, les eaux prélevées dans le milieu nécessitent parfois des traitements. De plus, pour garantir et sécuriser la fourniture de l'eau potable en continu, des interconnexions ou l'amélioration des filières de traitement peuvent être nécessaires. La production d'eau potable au cours du 10^e programme, c'est 450 millions d'euros de travaux pour la sécurisation départementale et la mise en conformité des usines de traitement des collectivités urbaines.



ACTION PHARE

Préservation des 5 captages prioritaires Grenelle du département de la Loire - retours d'expériences sur le captage d'Unias Gestionnaire du captage d'Unias (Loire), le Syndicat mixte du Bonson (SMB) s'est

engagé depuis 2012 dans une démarche de préservation de la ressource en eau. Pour reconquérir la qualité de l'eau, un contrat territorial 2015-2018 a été mis en œuvre. Grâce à une dynamique locale de l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier des exploitants agricoles, plusieurs actions ont pu émerger comme la création d'un réseau de parcelles pilotes pour sensibiliser au lessivage de l'azote ou l'engagement d'exploitations volontaires du captage pour des mesures agro-environnementales (MAE). Le coût des actions du contrat s'élève à 154 942 euros. Depuis la mise en place du contrat territorial, des résultats sont constatés avec notamment la diminution nette de la teneur en nitrates depuis 2014. Cette action figure parmi les nominées des Trophées de l'eau 2019 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour son caractère exemplaire.

La gestion quantitative de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique

Pour la gestion quantitative de la ressource et l'adaptation au changement climatique, l'agence de l'eau donne la priorité aux économies d'eau, à la prévention des situations de pénurie, à la réduction des pertes sur les réseaux et aux approches territoriales.

Pprès de 26 millions de m³ économisés : l'amélioration de la connaissance patrimoniale et la pose d'équipements facilitant la lutte contre les fuites des réseaux d'alimentation en eau potable ont constitué la priorité pour les actions mises en œuvre au cours du 10^e programme. 76 millions d'euros ont été employés pour financer près de 102 millions d'euros d'études et de travaux. 500 études patrimoniales ont permis d'améliorer la connaissance des réseaux des collectivités, principalement rurales et à l'est du bassin Loire-Bretagne. 7 500 compteurs de sectorisation, plus de 6 500 prélocalisateurs acoustiques et 380 régulateurs de pression ont été financés dans le cadre de 1 072 opérations d'équipement optimisant la gestion patrimoniale.

Réduction des pertes de réseaux : un appel à projets a été lancé sur les territoires les plus sensibles du bassin, classés en zone de répartition des eaux (ZRE). 76 opérations de remplacement de conduites identifiées

comme fuyardes par les collectivités ont pu ainsi être aidées. 332 kilomètres de réseaux de distribution ont été financés.

L'approche territoriale : l'accompagnement de la gestion quantitative agricole a mobilisé 5,24 millions d'euros d'aides au 10^e programme. La mise en place des organismes uniques chargés de la gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation en ZRE a bénéficié de 2,39 millions d'euros d'aides, pour la réalisation des études d'incidences, des premiers plans de répartition et la mise en place des outils de gestion. L'intégralité de la zone de répartition des eaux hydrographique (ZRE) Loire-Bretagne est couverte par des organismes uniques chargés de la gestion collective exceptés les OUGC du département du Cher et les territoires de l'Authion et de la Vienne aval pour lesquels l'accompagnement à la mise en place se poursuit sur le 11^e programme (2019-2024).

ACTION PHARE

L'entreprise Sanofi Chimie à Vertolaye (Puy-de-Dôme) a réalisé des travaux d'économie d'eau de refroidissement avec réduction des prélèvements sur les cours d'eau du Vertolaye et la Dore, représentant une économie d'un million de m³/an pour un montant d'opération de 1,7 million d'euros et une subvention de 670 000 euros de l'agence de l'eau.

Une approche territoriale renforcée

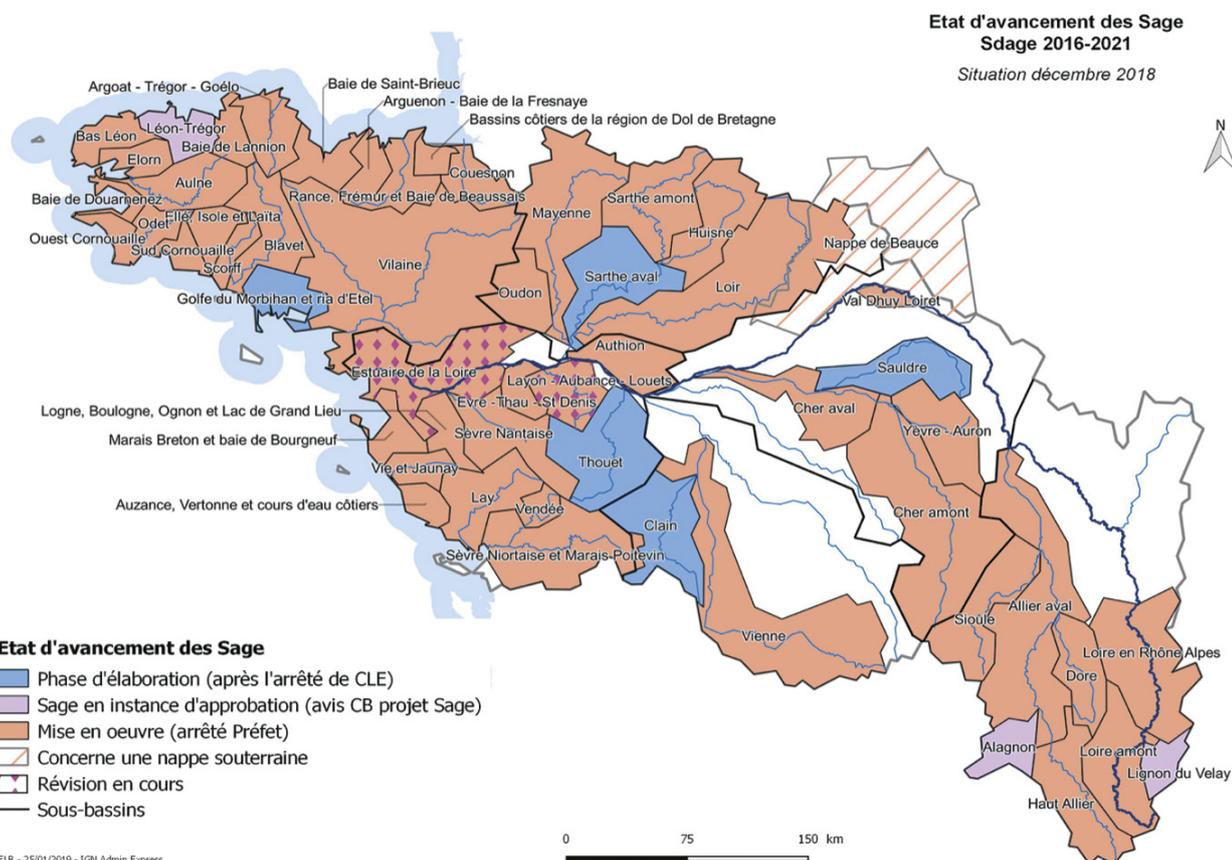
Pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau privilégie les approches territoriales et accompagne la structuration des maîtrises d'ouvrage.

L'agence de l'eau a choisi d'apporter une aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui déclinent localement le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (Sdage). Les Sage permettent une planification locale des objectifs et des priorités. Les contrats territoriaux, outils financier de l'agence de l'eau, permettent d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux. Les Sage et les contrats territoriaux sont le cadre privilégié pour des actions cohérentes de restauration du bon état des eaux.

Le partenariat avec les Départements et les Régions fait converger les moyens disponibles

pour gagner en efficacité.

- C**hiffres clés du 10^e programme :
- 55 démarches de Sage engagées sur près de 82 % de la superficie du bassin Loire-Bretagne
 - une politique contractuelle dynamique : plus de 300 contrats territoriaux en cours et une quarantaine de contrats nouveaux ou renouvelés chaque année.
 - 42 millions d'euros de subventions pour une dépense totale de 75 millions d'euros pour l'animation des contrats territoriaux.



Le programme : un outil de solidarité

La solidarité avec les communes rurales : 694,3 millions d'euros d'aides ont été apportés aux communes rurales sur la période du 10^e programme. 50 % dans le cadre du programme solidarité urbain-rural pour les études, travaux, et l'assistance technique réalisée par les Départements. 50 % dans le cadre des différents contrats et des interventions classiques du programme.

Près de 2 millions de personnes bénéficient de l'action internationale : la quasi-totalité a eu un accès à l'eau potable, la moitié a eu accès à un assainissement amélioré. Près de 14,5 millions d'euros d'aides ont été consacrés à l'action internationale entre 2013 et 2018. Le plafond fixé par la loi Oudin-Santini (1 % des recettes) est atteint en 2018.

ACTION PHARE

La commune de Kaya au Burkina Faso, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais et la commune allemande d'Herzogenaurach, ont mis en œuvre un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Kaya. Il s'est traduit par l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des habitants de la commune de Kaya, avec la réalisation de deux forages neufs, la réhabilitation de quatre forages existants, la construction d'une dizaine de latrines publiques et d'une centaine de latrines familiales. Environ 10 000 personnes ont bénéficié du projet.

Le littoral et le milieu marin

Près de 204 millions d'euros d'aides ont été consacrés entre 2013 et 2018 à des opérations à enjeu pour le littoral et le milieu marin. Ce niveau historique traduit l'importance des pressions auxquelles le littoral est soumis. Le 10^e programme est notamment marqué par une amélioration significative de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières associées aux usages sensibles

(baignade, conchyliculture, pêche à pied). L'agence de l'eau Loire-Bretagne poursuivra sa mobilisation au titre du 11^e programme pour atteindre les objectifs de la directive cadre stratégie pour le milieu marin et de la directive cadre sur l'eau (notamment en luttant contre l'eutrophisation des eaux littorales marines et en restaurant la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières).

La connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Mieux connaître l'état des eaux et le fonctionnement des milieux aquatiques est une condition pour intervenir de façon appropriée et évaluer l'efficacité des opérations aidées.

Le 10^e programme, c'est près de 100 millions d'euros consacrés aux réseaux de mesure et de surveillance de l'état des eaux et aux études et évaluations. Ces crédits concernent principalement des actions de mesure de la qualité des eaux sous maîtrise d'ouvrage de l'agence, ou initiées par des collectivités (départements, epci, syndicats...). Ces données acquises contribuent au programme de surveillance qui couvre les années 2016 à 2021, données bancarisées dans la banque de bassin OSUR, avec l'acquisition durant ce 10^e programme d'un outil spécialisé pour en

assurer la gestion sécurisée. Pour que ces données soient accessibles au plus grand nombre, l'agence de l'eau a accompagné l'agence française de la biodiversité (AFB) pour la mise en œuvre du portail « Naïades ». Ce portail permet la centralisation et la mise à disposition de l'ensemble des données de la qualité des eaux superficielles à l'échelle nationale. L'agence de l'eau a mis en œuvre une valorisation des données annuelles en publiant sur son site des cartes thématiques pour communiquer sur la qualité des milieux.

L'information et la sensibilisation

L'efficacité des programmes d'action pour l'eau suppose une bonne compréhension, par le public et les acteurs de l'eau, des principaux enjeux et des modes d'intervention envisagés. L'agence de l'eau met en œuvre une politique d'information et de communication. Elle soutient financièrement les programmes qui accompagnent les politiques locales de l'eau, développent l'éducation à

l'environnement ou facilitent le débat sur l'eau, les concertations et les consultations du public. **11 conventions de partenariat** ont permis de démultiplier les actions sur le terrain. **12 000 avis** ont été ainsi recueillis lors des deux consultations du public et des assemblées en relation avec le Sdage. **40 rencontres** ont été organisées pour mobiliser les acteurs de l'eau.

→ les recettes

Un programme financé par les usagers de l'eau

Le programme de l'agence de l'eau est financé, essentiellement, par les redevances acquittées par les différents usagers de l'eau. Elles sont établies en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement et selon le régime des redevances issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Au cours du 10^e programme, la part des redevances acquittées par les usagers domestiques a diminué.



Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
17 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

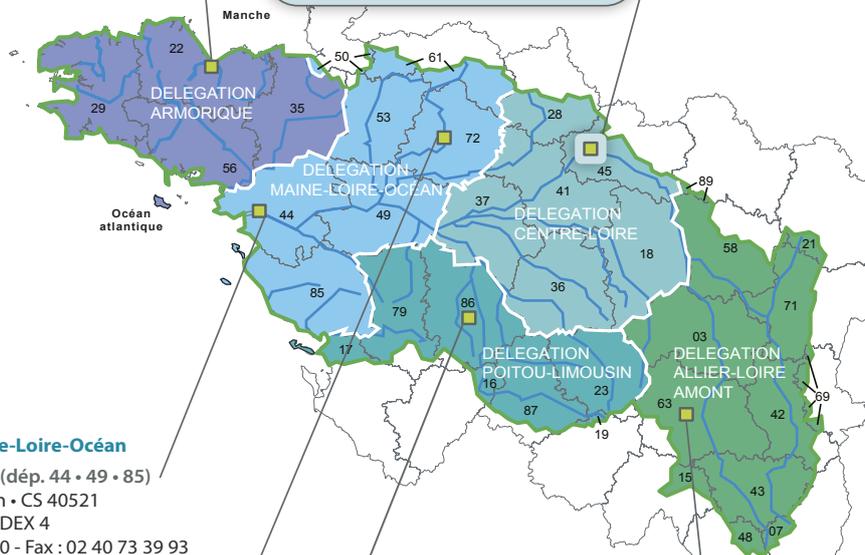
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez tout le détail des aides et des redevances, les dossiers de demandes de subvention et les règles générales d'attribution des aides du 11^e programme sur :
aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr